



Retenue sur salaire arrêt maladie pour weekends non travaillés

Par Musikstream

Bonjour,

Je suis en arrêt de travail depuis mi-février et j'ai moins d'un an d'ancienneté dans mon entreprise actuelle qui adhère à la convention Syntec. Mes jours de travail sont du lundi au vendredi, or, mon employeur effectue une retenue pour absence maladie même pour les jours de week-end où je ne travaille jamais.

Il m'a signifié qu'il est dans l'obligation d'effectuer les calculs sur les jours calendaires pour se caler avec les calculs de la sécurité sociale qui indemnise en jours calendaires. Est-ce que c'est normal ? Si ce n'est pas le cas, quels sont mes recours ?

Je vous pose la question car j'ai vu un arrêt de cassation datant du 26 janvier 2011 qui dit que la retenue doit être proportionnelle au temps d'absence, ce qui paraît être plus juste.

Je vous remercie par avance pour votre aide.

Cordialement,

Par janus2

Bonjour,

Le calcul de la retenue de salaire pour absence est expliquée ici :
[url=http://blog.ig-conseils.com/retenués-pour-absences/]http://blog.ig-conseils.com/retenués-pour-absences/[/url]